

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 112 (2009)

Artikel: Pisciculture et protection des zones humides dans le Jura : témoignage d'un ancien garde-chef
Autor: Brogli, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pisciculture et protection des zones humides dans le Jura: témoignage d'un ancien garde-chef

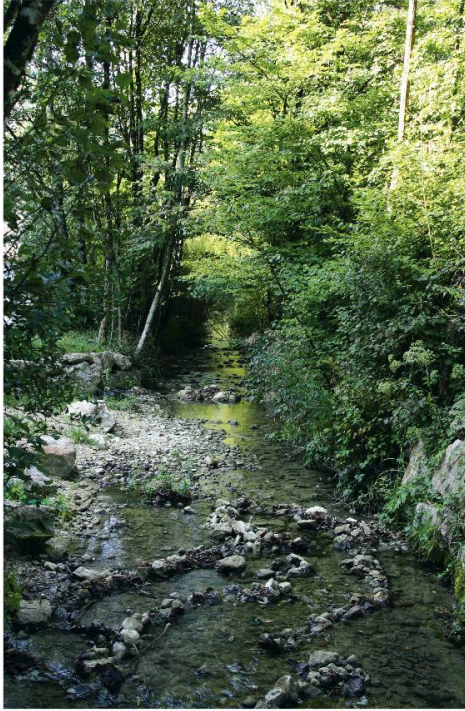
Alfred Brogli, dit Frédy

*«Hé! fiston, n'as-tu jamais entendu parler du règlement
de pêche qui interdit d'aller dans l'eau avant le 15 avril?
Nous sommes le 11 du mois.»
Notre petit pêcheur impatient a commis une faute.
Le garde qui l'a surpris, le réprimande:
«Regarde sous tes pieds!
Ne vois-tu pas que les cailloux ont été remués?
Des truites ont frayé là et
tu viens d'anéantir des milliers d'œufs!»¹*

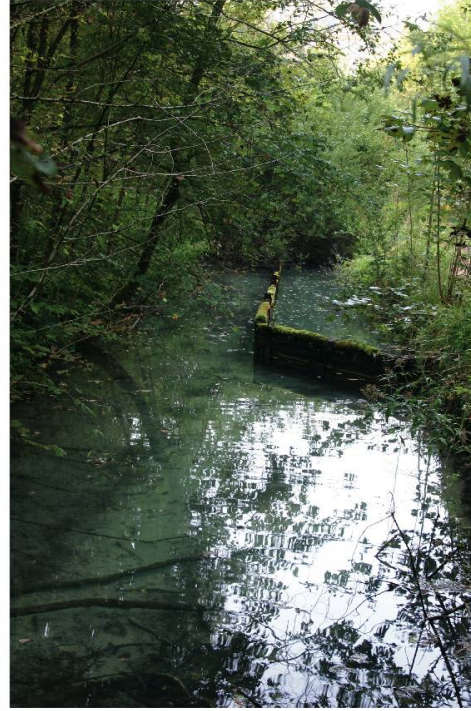
Le Doubs, perle de la nature, et les zones humides du Canton du Jura sont un atout incomparable pour le développement d'un tourisme vert. Pourtant rien de cela ne s'est fait tout seul et rien n'était gagné d'avance. La politique d'acquisition par l'Etat en vue de la sauvegarde de ces milieux, lancée par le Canton de Berne puis reprise par le Canton du Jura, a permis, en trente années, de doter notre région d'un patrimoine naturel dont on peut être fier.

Alfred Brogli, dit Frédy a été, entre 1961 et 1988, l'acteur clé de la mise en œuvre de ces actions et du développement de la pisciculture dans le Jura. On lui doit l'achat et la création d'un grand nombre d'étangs, de même que l'assainissement d'une multitude de ruisseaux destinés à l'alvinage. La conscience écologique de la population est certainement liée à ces actions de protection des milieux humides dans le Canton du Jura.

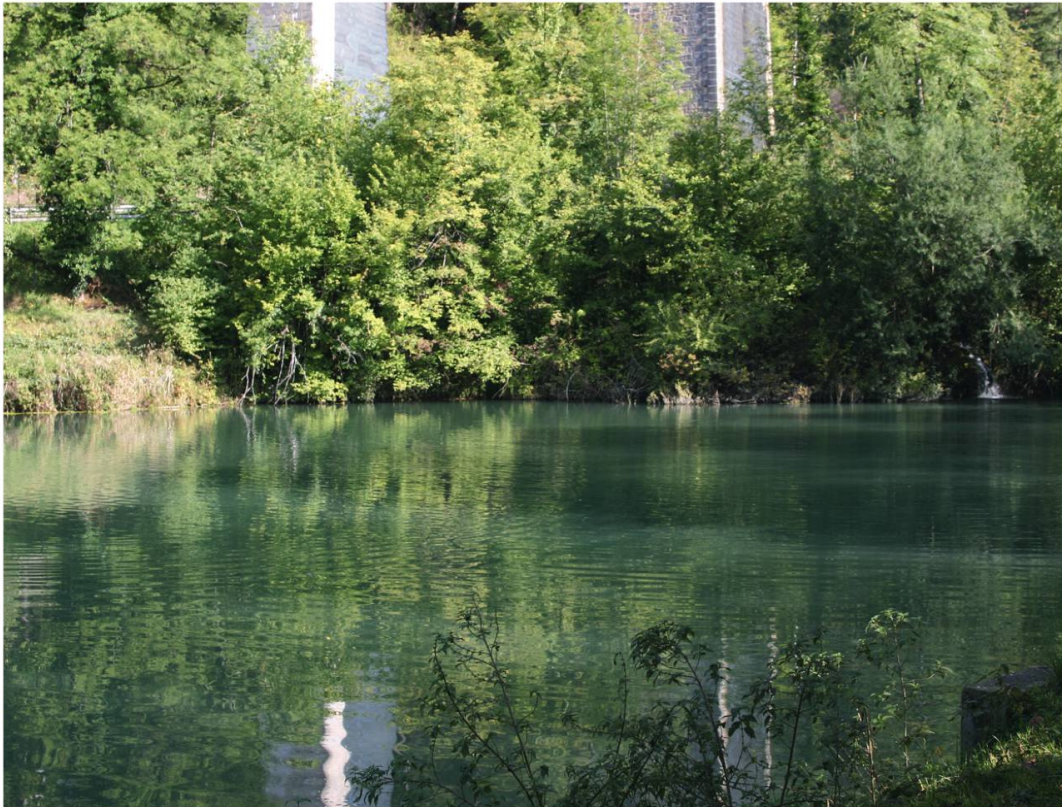
Nommé garde-pêche, le soussigné arrive à Saint-Ursanne en 1961. Dans la région, la gestion de la nature est assurée par un unique garde qui s'occupe de la pêche et de la chasse. La pisciculture est alors inexistante en territoire jurassien; c'est pourquoi, en concertation avec le D^r Hermann Roth, inspecteur cantonal de la pêche, décision est prise de la développer dans cette partie du Canton de Berne.



1. Ruisseau de la Combe Chavatte.



2. Première pisciculture.



3. Pisciculture des Champs Fallats.

Aussitôt des démarches sont entreprises et se traduisent en 1962 par l'affermage du droit de pêche dans le Doubs, racheté à la paroisse de Saint-Ursanne, et parallèlement par l'achat des terrains de Paquaille (sous le viaduc). Ainsi ont pu être construits les deux premiers étangs qui couvraient une surface de sept mille mètres carrés.

En séance à Saint-Ursanne le 22 juillet 1963, la Commission cantonale de la pêche, présidée par M. Dewet Buri, et en présence du D^r Roth, a déjà pu féliciter l'initiateur de la nouvelle pisciculture pour le travail accompli. Au vu du succès obtenu dans ces premiers élevages, la décision est prise de racheter les terrains Wüthrich situés en aval pour y créer quatre nouveaux étangs piscicoles.

Et de fait, très rapidement, on a été en mesure, de pratiquer la reproduction des truites destinées à ensemercer les ruisseaux et rivières du Jura, et à Bonfol d'effectuer l'élevage des brochetons en vue de les lâcher dans les lacs bernois, mais aussi dans la retenue de Bellefontaine, sur le Doubs.

Entre 1964 et 1971, l'effort se poursuit dans la région de Bonfol-Vendlincourt. Les cinq étangs «Rougeats», d'une superficie de vingt hectares, l'étang de Vendlincourt et les terrains voisins (treize hectares) et l'étang du Milieu à Bonfol (six hectares) deviennent ainsi la propriété de l'Etat de Berne. Au cours des années qui suivent, toutes les occasions d'agrandir et de créer des zones tampons sont saisies. Des ensembles naturels précieux pour la biodiversité voient le jour, comprenant pièces d'eau, milieux humides, gravières, prairies et forêts. Ainsi, la région de Bonfol est devenue exemplaire d'une réussite dans la création d'un ensemble cohérent du point de vue de la protection de la nature. Avec les étangs Rougeats et l'Etang du Milieu, que M. Laissue, ancien maire de Courchavon, a accepté de vendre, l'élevage des brochets a pu se développer et le grand étang dévolu à la pêche de la carpe et de la tanche a suscité la création de la société de pêche de Bonfol. Le second grand étang (Etang Hiller) a aussi par la suite été acquis par le Canton du Jura; il a été recreusé et sa digue a été restaurée pour constituer une pièce d'eau consacrée à la nature sauvage. Les terrains en aval de l'Etang du milieu ont permis de créer trois étangs voués à l'élevage de la carpe. L'achat de la sablière qui abritait une riche colonie d'hirondelles de rivage, ainsi que l'acquisition des forêts particulières (aulnaie et chênaie) ont aussi permis d'enrichir le site en milieux protégés très diversifiés. Sur la lancée, les terrains situés en dessous de la douane ont permis le creusage des étangs de Manche qui complètent l'inventaire. L'étang de Vendlincourt, ne se prêtant pas à l'élevage piscicole, a été revendu à la commune et a, lui aussi, permis de fonder une société de pêche dans ce village.

Dès le départ, la préoccupation de la sauvegarde de la nature a été mise au premier plan, grâce à la collaboration avec le dynamique D^r Karl Schmalz, tous les terrains humides acquis par le canton étant automatiquement mis sous protection. En 1970, l'achat du domaine des Champs



4. Paquille.



6. Etang du Milieu à Bonfol.



5. Canal de Bellefontaine.

Fallats à Saint-Ursanne a permis de protéger la nappe phréatique et d'agrandir les piscicultures sises au pied du viaduc. Paplemont à Courgenay, Moulin-Neuf près de Lucelle, Bollement et Plain de Saigne aux Franches-Montagnes, les Champs Fallats à Saint-Ursanne, Bellefontaine, une île sur le Doubs à Ocourt, sont aussi intégrés dans cette logique de protection des milieux sensibles. Delémont, Glovelier et Soyhières sont aussi l'objet d'attentions qui se traduisent par l'achat de droits de pêche et l'affermage de ruisseaux privés.

Etangs d'élevage de truitelles à Saint-Ursanne, station d'incubation à Bellefontaine, étangs d'élevage de brochets aux Rougeats tournent à plein-temps. Ainsi sont produits sur place les truites pour

les lâchers et soixante mille brochets (en 1974) qui répondent à la demande de repeuplement. Paradoxalement, le martin-pêcheur, mal aimé des pisciculteurs, devient le protégé du garde, car, selon une étude de François Guenat, quand un couple occupe le territoire, il en interdit l'accès aux autres. Les prélèvements sont alors limités au seul besoin du couple. Jusque-là, dans les piscicultures, les martins-pêcheurs étaient éliminés au moyen de trappes à souris clouées sur des piquets.

Nul doute que la création d'étangs induisant la création de sociétés de pêche a eu une grande influence pour sensibiliser notre population à l'importance de la sauvegarde des zones humides, à tel point que des initiatives communales et privées ont suivi le même chemin. On peut citer la création de l'Etang des Montoyes à Cornol, qui a vu aussi naître une société de pêche.

Le Doubs, joyau du canton et rivière majeure dont dépend la survie du Roi du Doubs, l'apron, et qui héberge la fameuse truite du Doubs, fait prioritairement partie des préoccupations constantes du garde-chef. La sanction réglant rarement les problèmes, la tâche éducative prime presque toujours quand il faut convaincre un agriculteur ou lutter contre les canoës à certaines périodes de l'année. Les problèmes à résoudre sont d'une grande diversité et demandent beaucoup de diplomatie:



7. Etang Hiller à Bonfol.



8. L'un des étangs des Rougeats à Bonfol.

- le maintien du cours naturel avec ses îles et ses zones inondables rend inévitables les frictions avec l’agriculture;
- la coexistence avec les pêcheurs, le caravaning, les campeurs et les canoëistes demande un esprit de négociation aiguisé, car c’est d’abord une affaire d’éducation;
- les problèmes de niveaux d’eau variables en raison des ouvertures de vannes des barrages en amont interdisent la pêche en dessous d’un niveau minimal;
- etc.

Dès la fin des années soixante, l’aménagement de la maison de Paquaille en centre d’étude du Doubs et la mise à disposition des maisons forestières de Bonfol ont permis de disposer d’une logistique fort utile à la formation de nombreux étudiants. Ainsi les normaliens et les étudiants de l’Ecole cantonale de Porrentruy, les étudiants en biologie du brevet secondaire de Berne et plusieurs doctorants ont hanté ces lieux en y côtoyant divers spécialistes de la faune aquatique, de la flore et de l’écologie appliquée. De nombreuses vocations scientifiques ont à coup sûr leurs racines dans ce terreau.

En 1979, à l’entrée en souveraineté du nouveau Canton, le transfert s’opère et l’Etat jurassien devient l’héritier de ce patrimoine hydrologique qui en fait une des richesses naturelles majeures du Canton, élevant la région en zone d’importance nationale pour les oiseaux migrateurs.

L’achat du Tabeillon à Glovelier, en 1980, marque un pas supplémentaire pour l’élevage de truitelles et la protection naturelle de la région. La même année, la Fondation du Lac de Lucelle voit le jour. Elle est constituée de sept membres dont le garde-pêche et se donne pour mission de revitaliser cette pièce d’eau qui est déjà fortement atterrie et menacé de disparaître. Le curage du lac commence en 1983: transportées par une tuyauterie de sept kilomètres, près de trente mille mètres cubes de vase extraite par pompage sont entreposés sur des terrains plans en France voisine. Grâce à cette intervention, la belle surface aquatique, atout touristique incontournable, est redevenue l’espace de détente que l’on connaît aujourd’hui.

Sous l’égide de l’Office des Eaux et de la Protection de la Nature (OEPN, aujourd’hui Office de l’Environnement, OE), la station d’épuration naturelle par percolation superficielle est expérimentée à Lajoux et tient toutes ses promesses.

L’exemple donné du point de vue de la protection des zones humides dans le canton a, à coup sûr, alerté l’opinion publique et induit une sensibilité toute particulière des Jurassiens à l’égard de la nature. Ils ont aujourd’hui compris l’importance de développer un réseau touristique vert, mettant l’accent sur la richesse d’un patrimoine qui s’est étoffé et organisé au cours d’une bonne trentaine d’années. On peut se réjouir qu’il fasse maintenant partie de la fibre des habitants de la région.



9. Lac de Lucelle.



10. Etang de Plain de Saigne.

Remerciements

Mes remerciements vont à Joseph Chalverat qui a mis le texte en forme et a réalisé les photographies qui l'illustrent.

En 1961, Alfred Brogli prend à Saint-Ursanne les fonctions de garde-pêche qu'il occupera jusqu'en 1986. Durant sa carrière, il assume la revitalisation de nombreux ruisseaux et rivières. Il crée plusieurs étangs piscicoles et joue le rôle de chef d'orchestre des principaux événements qui touchent à la protection des milieux aquatiques et humides dans le territoire jurassien.

NOTES

¹ Texte extrait d'un bulletin rédigé par la classe supérieure de Saint-Ursanne à la suite d'une visite à la pisciculture, 1963.

² GUENAT, F. Etude du martin-pêcheur dans le Doubs (inédit).

